



Règles de Sélection Dryland

Championnats du Monde WSA 2026

Championnat d'Europe IFSS 2026

Au sein de l'Equipe Nationale FFST monochien et

Equipe de France attelage

Tout compétiteur mettant dans ses objectifs sportifs la participation aux Championnats du Monde WSA et Championnat d'Europe IFSS devra remplir toutes les conditions fixées par la Direction Technique. (voir conditions de participation)

Modalités de sélection

1) La sélection se fera sur les performances de la saison en cours et des saisons précédentes (voir conditions de participation). Une évaluation globale du comportement sportif sera aussi faite.

2) Les licenciés français résidant à l'étranger seront retenus en fonction des résultats des épreuves auxquelles ils auront participé dans leur pays de résidence ou tout autre pays. Néanmoins, la Direction Technique se réserve le droit de leur imposer une course qu'elle aura choisie, y compris en dehors de leur pays de résidence. Ils devront obligatoirement avoir une visio d'entretien avec la Direction technique.

3) Les résultats seront analysés par la Direction Technique. Les athlètes prétendant à la sélection pourront être appelés par la direction technique pour se voir attribuer un objectif particulier au cours de la saison.

4) L'athlète pourra potentiellement intégrer l'Equipe de France ou Equipe Nationale A, si et seulement si il aura participé au Championnat de France ou National de la saison précédente.

5) Il est dans l'obligation de l'athlète de participer au stage de sélection mis en place par la Direction Technique de la FFST.

6) A l'issue du stage de sélection les athlètes retenus seront reçus en entretien par un jury constitué de l'équipe de la Direction Technique de la FFST.



Direction technique FFST – Courriel ; coordination.dirtech@ffstmushing.org

Fédération délégataire et agréée par le ministère des Sports Olympiques et Paralympiques Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) Membre de l'IFSS (International Fédération of Sleddog Sports)

Siège social; 95 chemin de la Barette, 76230 QUINCAMPOIX.



Paraphe



2

5) A l'issue de cette période, une liste **Equipe Nationale FFST mono chien et Equipe de France Attelage** A et B sera établie avec les athlètes sélectionnés et proposée au comité directeur pour sa validation.

6) Un programme de progression incluant notamment l'entraînement pourra être proposé afin d'améliorer leurs performances.

L'Equipe Nationale FFST mono chien A et l'Equipe de France Attelage A aura un niveau global représentatif du niveau international

L'Equipe Nationale FFST mono chien B et l'Equipe de France Attelage B sera une équipe en appui de l'équipe A.

L'Equipe Nationale FFST mono chien et l'Equipe de France Attelage sera constituée pour la saison.

Modalités d'inscription

L'inscription aux Championnats du Monde WSA ou aux Championnats d'Europe IFSS est à la charge de l'athlète. Elle ne pourra être validée qu'après son règlement auprès de la FFST, et cela dans le délai imparti. Il devra être à jour de ses cotisations (licence FFST et WDL ou DID). En accord avec la FFST, tout paiement après la date limite invalidera la demande d'inscription.

1) Chaque coureur a l'obligation de signaler tout désistement dans la discipline où il est inscrit. Ce désistement doit être justifié (blessure humaine ou canine,...) et signalé le plus tôt possible. La Direction Technique se réserve le droit de demander les justificatifs, et éventuellement de faire procéder à une contre-expertise médicale ou vétérinaire.

2) L'athlète devra prendre l'option Internationale de la licence FFST (licence DID) dans le délai imparti défini par la FFST et les instances internationales. Cette licence est à prendre, si possible, en même temps que la licence FFST. Pour rappel, cette même licence internationale permet également d'être classé à la Coupe du Monde IFSS.

3) Le candidat devra prendre connaissance des conditions de voyage édictées par le pays hôte :

- Passeport ou carte d'identité valide

Il devra également être en conformité avec la législation vétérinaire du pays organisateur (vaccins, caisse de transport aux normes, etc..).



Direction technique FFST – Courriel ; coordination.dirtech@ffstmushing.org

Fédération délégataire et agréée par le ministère des Sports Olympiques et Paralympiques Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) Membre de l'IFSS (International Fédération of Sleddog Sports)

Siège social; 95 chemin de la Barette, 76230 QUINCAMPOIX.



Paraphe



3

4) Si l'athlète n'est pas en règle et se voit interdire l'accès à la compétition, la FFST ne pourra pas être tenue responsable et n'engagera aucun frais de remboursement ou de rapatriement.

Conditions de participation

- 1) Participer à la réunion en visioconférence sur les droits et devoirs des athlètes.
- 2) Signer la charte Equipe Nationale FFST mono chien/Equipe de France Attelage
- 3) Participer aux Championnats de France Dryland 2025.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, la Direction Technique se réserve le droit de ne pas intégrer l'athlète concerné en **Equipe Nationale FFST mono chien ou Equipe de France Attelage**.

Nom: _____ Prénom: _____

N° Licence: _____ Club: _____

Je soussigné(e), _____ certifie avoir pris connaissance du règlement de sélection de l'Equipe Nationale FFST Mono chien / Equipe De France Attelage.

Fait à : _____

le: _____

Signature: _____

Règles de sélection saison 2026/2027

Date de révision ; Septembre 2025

La direction technique



Direction technique FFST – Courriel ; coordination.dirtech@ffstmushing.org

Fédération délégataire et agréée par le ministère des Sports Olympiques et Paralympiques Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) Membre de l'IFSS (International Fédération of Sleddog Sports)

Siège social; 95 chemin de la Barette, 76230 QUINCAMPOIX.



Paraphe